



Fracture des os du pied : phalange(s) et métatarse

# après avis de la HAS[1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient. Une fracture non déplacée peut ne pas nécessiter d'arrêt de travail.

Type d'emploi			Durée de référence*			
			Phalange(s)		Métatarse	
			Traitement orthopédique	Traitement chirurgical	Traitement orthopédique	Traitement chirurgical
Travail sédentaire			10 jours	21 jours	10 jours	28 jours
Travail physique léger	Peu de déplacements et/ou temps de station debout faible	Charge ponctuelle < 10 kg Charge répétée < 5 kg	14 jours	28 jours	28 jours	42 jours
Travail physique modéré		Charge ponctuelle < 25 kg Charge répétée < 10 kg	21jours	42 jours	42 jours	56 jours
Travail physique lourd	Nombreux déplacements et/ou temps de station debout élevé	Charge > 25kg	28 jours	56 jours	56 jours	84 jours

<sup>\*</sup> Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

#### La durée de l'arrêt initial est à adapter selon :

- L'âge du patient
- L'existence de lésions associées (membres inférieurs, ...)
- Le type et la gravité de la fracture
- L'existence de lésions associées (lésions ligamentaires, vasculo-nerveuses, ...)
- Les complications éventuelles (ostéoarthrite, ostéomyélite, cal vicieux, neuroalgodystrophie ...)
- Les possibilités d'adaptation ou de modification du poste de travail par l'entreprise pour les postes très physiques
- La nécessité de conduire un véhicule pour les trajets ou l'emploi



# Restauration des capacités fonctionnelles

La surélévation du membre inférieur permet de réduire l'œdème

Le traitement anticoagulant peut être nécessaire à titre préventif.

Il est recommandé de se déplacer sur des surfaces lisses, durant les 1<sup>ères</sup> semaines.

L'appui complet sera autorisé progressivement.

Votre patient a-t-il reçu une information rassurante pour lui permettre de reprendre ses activités sans appréhension ?

### Reprise des activités professionnelles

En cas d'emploi particulièrement physique, sur terrain accidenté ou mobilisant fortement le pied, une reprise progressive est recommandée

La station debout prolongée et la marche peuvent être temporairement limitées.

La prise de contact précoce avec le médecin du travail est conseillée pour adapter le poste de travail ► La question de la reprise de l'emploi a-t-elle été abordée dès le début de l'arrêt ?

## Reprise des activités sportives et de loisir

La reprise des activités doit se faire progressivement.

Lorsque l'immobilisation est nécessaire, la conduite automobile est à éviter pendant toute cette période.

La reprise des activités sportives se fera avec des exercices adaptés.

Votre patient a-t-il été informé des délais de reprise des activités sportives et de loisir?

#### Sources:

Official Disability Guidelines, 2013 18th edition.

AMA Guides to the Evaluation of Work Ability and Return to Work, 2th edition, 2011.

Travail sécuritaire NB, Lignes directrices en matière de durée d'invalidité du Nouveau- Brunswick, 2009.

Tiempos estandar de Incapacidad temporal, Instituto nacional de la Seguridad Social, Espagne, 2th Edition.

Medical Disability Advisor, Reed group, 5th Edition, 2005.

[1] www.has-sante.fr

